

Tarifs, facturation et paiement

Tarifs

- Cantine
 - Le prix de la prestation est fixé à 4,50 € (Repas + Frais de personnel)
 - Ce tarif est unique, il ne peut être modulé en fonction des ressources des familles.
- Garderie du matin
 - De 7h30 à 8h20 → 1,50 €
- Garderie du soir
 - De 16h30 à 17h30 → 2,00 € . De 17h30 à 18h30 → 2,00 €

Toute heure commencée est facturée.

Facturation et paiement

La facturation s'effectue en fin de mois. Le règlement peut se faire soit en ligne sur [PayFiP.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr), soit à la Mairie, soit par courrier.

Les règlements par chèques (établis à l'ordre du Trésor Public), en espèces ou par prélèvement automatique sont autorisés.

Le formulaire de prélèvement automatique devra être rempli et retourné en mairie, accompagné d'un RIB.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter le délai de règlement des factures.

Infos pratiques

En cas de difficultés pour le paiement des factures, merci de prendre contact avec la mairie afin de trouver un arrangement. 01.34.42.34.98

Après 3 retards de paiements cumulés, le Trésor Public sera en mesure d'effectuer une procédure de saisie des impayés directement sur votre compte bancaire avec des frais supplémentaires à votre charge.